

MEMENTO

13 mai	19H – Assemblée Abbaye Elite
2 juin	Conseil général
25 juin	Tir-broche Abbaye Elite
8 décembre	Conseil général



FEVRIER 2022

Horaires bureaux

Mardi	de 18h30 à 19h30
Vendredi	de 08h30 à 11h00

Horaires déchetterie

HIVER

Mercredi	de 16h30 à 18h00
Samedi	de 10h00 à 12h00

(si vous désirez que la date de votre manifestation soit insérée dans notre memento, merci de nous le faire savoir, par e-mail à greffe@agiez.ch)

Nous vous remercions de ne pas jeter de cailloux dans la benne à déchets verts mais de les mettre dans la benne à déchets inertes.

Avis aux propriétaires de chien.

En exécution du règlement du Conseil d'Etat du 20.12.1978, la Municipalité d'Agiez informe les propriétaires de chiens qu'ils sont tenus d'annoncer au greffe municipal de la commune, **jusqu'au 28 février 2022** :

- a) les chiens acquis ou reçus en 2021
- b) les chiens nés en 2021 et restés en leur possession.

Les propriétaires sont également priés d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés au cours de l'année 2021.

Nous rappelons que toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans un délai de quinze jours par son propriétaire ou détenteur.

Les chiens déjà enregistrés en 2021 sont inscrits d'office.



Le responsable de la déchetterie vous remercie beaucoup pour vos gentilles attentions reçues à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année.

J.-P. Leutwyler



Cartes journalières CFF

« Commune »

à CHF 42.--

Chaque jour, la commune d'Orbe met à disposition 5 cartes journalières au prix préférentiel de CHF 42.-- l'unité. Les cartes journalières permettent de voyager à volonté, le jour de leur validité, en 2^{ème} classe sur tous les trajets de l'abonnement général CFF.

Ces cartes journalières sont délivrées selon les conditions suivantes :

Ayant droit	Toute personne domiciliée à Orbe, Agiez, Amex-sur-Orbe, L'Abergement, Les Clées, Lignerolle, Montcherand, Rances, Sergey et Valeyres-sous-Rances. La vente est ouverte aux personnes n'habitant pas l'une de ces communes uniquement 2 semaines avant la date souhaitée. Il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement demi-tarif.
Achat	A la réception de l'administration communale d'Orbe, Hôtel de Ville, aux heures d'ouverture du bureau. Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 Mercredi : de 14h à 16h30 (fermé le matin)
Réservation	Conseillée ; sur le site internet www.orbe.ch ou à la réception de l'administration communale d'Orbe, Hôtel de Ville, tél. 024 442 92 22. <ul style="list-style-type: none">• Les billets doivent être retirés et payés dans les 5 jours ouvrables suivant la réservation.• Aucune annulation ne sera acceptée dans les 5 jours avant la date de validité de la carte. En cas d'annulation moins de 5 jours avant la date de validité, la carte non-retirée sera facturée. Les annulations doivent être faites par téléphone uniquement, auprès de la réception de l'Hôtel de Ville.• Aucune annulation ne sera acceptée pour les réservations faites moins de 3 jours avant la date de validité.• Les réservations sont prises en considération selon leur ordre d'arrivée.• Une même personne ne pourra obtenir des cartes au-delà de 3 jours d'affilée.
Paiement	Le paiement se fait lors du retrait de la ou des cartes. Aucune carte n'est envoyée contre facture.
Attribution	La décision d'attribution est sans appel. Aucun recours ne sera accepté.
Renseignements	A la réception de l'administration communale d'Orbe, Hôtel de Ville, tél. 024 442 92 22 ou par email à reception@orbe.ch
Perte, vol, non utilisation	En cas de perte, de vol ou de non-utilisation (volontaire ou non), les cartes ne pourront être remboursées.